

**Arrêté N° 2024-39**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

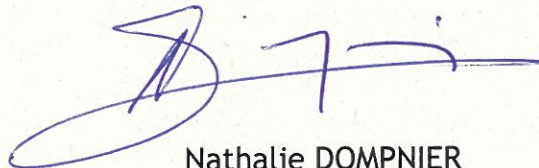
**Arrête :**

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence professionnelle logistique et pilotage des flux Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07 février 2024

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER

Licence professionnelle logistique et pilotage des flux  
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	CHARLES Aurélie MCF  BENTAHA Lounes MCF	DEVAUX-SEMAVOINE Béatrice Mersen  LOMBARD Pierre-Alain Daikin

Annexe arrêté n°2024-39